



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 19 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Moniteur* publie la note suivante :

Un grand nombre de journaux allemands assurent qu'une note a été remise au cabinet de Berlin par le chargé d'affaires de France au sujet de la question du Schleswig. Ces affirmations d'un fait matériellement faux ont malheureusement pour effet, sinon pour but, d'accréditer dans le public les notions les plus erronées relativement à la nature des rapports qui existent entre les deux gouvernements. Il n'a été remis, ni lu aucune note au cabinet de Berlin, ni sur les affaires du Schleswig, ni sur aucune autre question.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, répondant aux accusations portées par le *Moniteur* français contre la presse allemande, dit :

« Il doit y avoir au fond de ceci un malentendu. Les journaux allemands n'ont jamais, que nous sachions, parlé d'une note, mais d'une dépêche. Samedi même nous avons déclaré ne pas pouvoir donner des détails précis sur le contenu de cette dépêche. Les communications irritantes contre lesquelles le *Moniteur* proteste sont bien plutôt le fait de la presse danoise que de la presse allemande. Malheureusement elles trouvent un encouragement dans le langage que la presse française tient depuis trop longtemps déjà contre l'Allemagne, et notamment contre la Prusse. »

On écrit de Berlin, 26 juillet, à la *Gazette hessoise* du matin :

« Je suis à même de vous donner les renseignements positifs suivants sur la copie d'une dépêche française remise au cabinet de Berlin. Le chargé d'affaires de France avait donné lecture à M. de Thile, qui remplace en ce moment le comte de Bismark pour les affaires diplomatiques, dans une conversation sur la question du Nord-Slesvig, de quelques passages d'une dépêche qui lui était parvenue à ce sujet de Paris. Ce document fut communiqué plus tard à quelques membres du corps diplomatique français, et on en eut connaissance aussi dans une partie du public. Ce ne fut qu'après ces faits qu'il fut remis une copie de cette dépêche, savoir mardi dernier.

» Il est clair que ce procédé est contre l'étiquette ; il a produit une certaine sensation dans nos cercles diplomatiques, et on le considère comme une immixtion dans une affaire dont le comte de Bismark a déclaré au sein du Reichstag qu'elle était du ressort exclusif du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche. Il est certain aussi qu'avant la conclusion du nouveau traité du Zollverein, la diplomatie française a fait tous ses efforts pour empêcher les Etats du Sud de conclure une nouvelle union douanière avec la Prusse. »

Il paraît qu'on travaille dans les régions diplomatiques à réunir une nouvelle conférence à Londres qui aurait pour objet de régler la question du Slesvig du Nord. L'opinion publique se montre fort irritée en Angleterre contre les prétentions de la Prusse ; le *Morning-Post*, le *Globe* et le *Standard*, de Londres, accusent la mauvaise foi du gouvernement prussien et blâment ses mauvais procédés.

On lit dans la *Gazetta d'Italia* :

Il ne paraît pas improbable qu'après la clôture du Parlement le roi puisse se rendre à Paris pour visiter l'Exposition. Le roi, dans ce voyage, serait accompagné par le président du conseil.

L'*Opinione* de Florence, 30 juillet, parlant de la note du *Moniteur* relative à l'incident du général Dumont, dit :

« Le *Moniteur* a raison de ne pas compter sur la stricte et loyale observation de la convention du 15 septembre du côté de l'Italie ; mais il oublie que la convention ne lie pas seulement l'Italie, mais aussi la France. Le *Moniteur* aurait fait œuvre de saine politique s'il avait donné en même temps l'assurance que la France n'a pas l'intention de déroger à l'esprit ni à la lettre de la convention. Il devait reconnaître qu'à Rome il n'y a plus de soldats français, mais seulement des soldats pontificaux, et qu'en conséquence il est injuste que des généraux français aillent passer l'inspection des troupes pontificales. »

Nous lisons dans l'*Italia* de Naples du 23 :

Des nouvelles de Rome disent l'état de l'esprit public très-alarmant. On craint une explosion, et bon nombre de *monsignori* ont déjà fait leurs malles.

Il y a à la frontière, du côté de Spoleto, de Perugia et d'Orvieto, un grand mouvement de troupes italiennes. Les bruits qui courent à Rome ne s'arrêtent pas devant les hypothèses les plus hardies.

En attendant, il est certain que les bandes

d'insurgés se multiplient chaque jour, et que les troupes pontificales leur laissent le champ libre pour se concentrer sur Rome.

D'après des informations que nous avons lieu de croire exactes, le ministre de la guerre aurait ordonné à un grand nombre de troupes de se rendre aux frontières pontificales.

Il est question de la formation d'un corps d'observation commandé par un des généraux qui se sont le plus distingués dans la dernière campagne.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

Nous recevons de M. l'abbé Cadars, curé de Fréjairolles (Tarn), les plus révoltants détails sur les vexations de tout genre que les autorités italiennes ont fait subir aux pèlerins revenant des fêtes de Rome, sous prétexte de les désinfecter du choléra :

« C'était le 11 de juillet, nous écrit M. l'abbé Cadars, nous arrivions à Ancône, une centaine de voyageurs, pour la plupart français et prêtres, et, parmi nous, deux évêques, M^{rs} de Fribourg et un autre qui ne m'était pas connu. Dès que l'on eût ouvert les portes de nos voitures, les employés de la gare nous montrant une salle, dont les fenêtres étaient entièrement fermées à la lumière, et d'où sortait une fumée épaisse, nous ordonnèrent d'y entrer. On se récrie naturellement et on refuse. « Vous venez de Rome infectée du choléra, nous est-il répondu brutalement, et vous devez vous purifier avant d'entrer dans la ville. — Mais le choléra n'est nullement à Rome, s'écrie-t-on de toutes parts. — Vous venez de Rome, cela suffit ; nous devons vous désinfecter (c'est textuel). » Il fallut donc se

FEUILLETON.

43

LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

Précisément, tout en fumant, le colonel énumérait les ressentiments qu'il avait contre sa femme, et il était d'une humeur massacrate.

— Mon ami... lui dit-elle en tremblant.

— Qui vient me déranger ? s'écria-t-il d'un ton bourru qui fit tressaillir Coraly... Ah ! c'est vous ! ici, dans mon fumoir... je croyais qu'en fait de fumée, vous n'aimiez que celle de l'encens... il se passe donc quelque chose de bien terrible ?

— Oh ! rien du tout, mon ami, reprit-elle en balbutiant ; il ne s'agit que... de quelques objets de toilette.

— Encore des chiffons ! s'écria-t-il, vous venez encore me demander...

— Rien de nouveau, mon ami... je ne viens vous parler que d'anciennes dépenses, je me trouve un peu arriérée et j'ai été forcée de contracter... quelques dettes.

— Des dettes ! s'écria le colonel, en se levant par

un soubresaut, et en redressant sa taille de géant, de sorte que Coraly avait l'air d'un petit roseau près d'un chêne. Des dettes !... je n'en ai jamais eu de ma vie, entendez-vous ? j'ai toujours eu l'argent à la main avec mes fournisseurs, comme le cœur sur la main avec mes amis. Mais il faut s'attendre à tout avec vous... Voyons, parlez, combien devez-vous ?... deux ou trois mille francs ?... vous en êtes bien capable.

— Un peu plus, répondit Coraly en balbutiant.

— Comment ? s'écria le colonel furieux... Six mille francs peut-être ?

— Un peu plus, reprit Coraly, de plus en plus tremblante.

— Plus de six mille francs ! reprit-il, avec un éclat de voix terrible, après tout l'argent que j'ai dépensé pour vous, vous avez encore trouvé le secret de faire de pareilles dettes !... Voyons, je veux tout savoir... vous devez dix mille francs ?

— Un peu plus, dit Coraly en frémissant.

Le colonel arriva avec un crescendo de fureur et de chiffres à la somme de quinze mille francs. Coraly était si effrayée, qu'elle n'osa plus répéter sa dangereuse phrase, « un peu plus. » Le colonel prit son silence pour un aveu tacite.

— 15,000 francs ! s'écria-t-il, en frappant du

pied, de manière à causer un tremblement de parquet, plus redoutable que le tremblement de terre de la Martinique. Où voulez-vous que je les trouve ? Je n'ai pas un genre de fortune à avoir 15,000 francs en portefeuille. Où allez-vous me conduire avec vos extravagances, moi qui ai toujours fait honneur à mes affaires, comme à toute chose au monde ?

Et il entra dans une de ces colères à grand orchestre, qui faisaient plus de tapage dans la maison qu'un concert de trombones et de cors de chasse.

Coraly s'enfuit épouvantée, et entendit le colonel s'enfermer dans son fumoir avec fracas.

La jeune femme, toute pâle et tout émue, rejoignit ses créanciers, qui l'attendaient dans sa chambre.

Pendant qu'elle était enfermée avec eux, une grande et forte fille sonnait à la porte, et demandait Mlle Stella Dorvigny.

Les domestiques auraient pu croire que cette femme géante venait prier le colonel de la placer comme tambour-major, dans quelque régiment, mais ils la reconnurent et s'écrièrent :

— La grande Jeanne !

— Vous vous souvenez de moi, mes petits agneaux, dit Jeanne.

— Je crois bien, mon capitaine Jeanne, répondit le domestique du colonel, qui était un ancien soldat. On est fier d'être Français quand on regarde des Françaises comme vous. Est-ce que vous croyez que nous avons oublié ce fameux jour où vous avez sauvé M. Faustin, au risque d'être dévorée par votre tigre ?

— Je ne peux pas nier, dit Jeanne, que mon pensionnaire était ce jour-là d'une humeur !...

— D'une humeur de chien !

— Eh non, d'une humeur de tigre... et si votre brave maître ne l'avait pas tué du premier coup...

— Il est certain que mon colonel a montré là un courage premier numéro. Aussi Mlle Stella, qui vous a fait acheter la peau du tigre, l'a suspendue dans le cabinet de mon colonel, comme la dépouille d'un vaincu, et en a fait un superbe trophée.

— La peau de mon ancien pensionnaire ! s'écria Jeanne ; vrai, ça me ferait plaisir de la revoir.

— C'est d'autant plus facile que mon colonel doit être sorti ; car je viens de traverser l'appartement, et je ne l'ai pas aperçu.

Par le fait, M. Dorvigny était enfermé dans son fumoir et réfléchissait : sa colère tapageuse était devenue une colère sourde, et, comme le colonel,

résigner, et nous entrâmes dans l'obscur appartement en aussi grand nombre qu'il put en contenir, les autres devant nous suivre, chacun à son tour. Quand on nous eut suffisamment entassés, deux hommes fermèrent violemment la porte, et donnant un tour de clef à la façon des geôliers de prison, se prirent l'un et l'autre d'un sourire horrible en murmurant quelques mots que je ne compris pas. Nous restâmes là enfermés pendant un gros quart d'heure, au milieu d'une fumée tellement âcre et infecte, qu'un enfant s'évanouit dans les bras de sa mère, et que trois de mes compagnons crachèrent le sang avant de sortir.

» Pendant ce supplice, nos sacs de voyage étaient fouillés et bouleversés dans tous les sens. Comme il me semblait que le mien recevait les honneurs d'une visite plus attentive, sans savoir pourquoi, je demandai ce que l'on charçait. L'honorable inquisiteur me répondit que, « puisque je venais de Rome, il voulait s'assurer si je ne portais pas des revolvers!!! » Je ne crus pas devoir honorer d'une parole cet être inepte, et je me contentai de jeter sur lui un regard de mépris et de pitié.

» La porte ouverte, nous nous hâtons de respirer l'air. Mais, dans la ville, la réception ne fut pas plus rassurante. Dans une des rues les plus fréquentées, cinq ou six gros individus nous menacent du poing, en criant ou plutôt en grognant : « Ah! les brigands du Pape! » Un agent de police était là; il souriait et laissait faire. A la gare, nouvelle tracasserie au départ : les gens de la douane recommencent à fouiller nos bagages, quoi qu'ils fussent fort bien que nous n'étions pas en fraude.

» A Lorette, mêmes fumigations infectes, mêmes rigueurs, mêmes sourires insultants, mêmes outrages, comme si nous n'étions pas des voyageurs dignes d'être respectés et d'être protégés, pour notre argent, à l'égal de ceux qui paient. »

Notre honorable correspondant, cherchant ensuite la raison de tant d'avanies, n'en trouve aucune autre que le désir de se venger des hommages si éclatants rendus au chef de l'Eglise et au roi de Rome. Il se demande comment les libéraux italiens, qui viennent de proclamer la liberté des cultes, respectent si peu les prêtres du culte le plus ancien et le plus répandu en Italie? Ou bien, si ces outrages étaient à l'adresse des Français, comment l'Italie tient-elle si peu de compte des sacrifices de tout genre, que nous avons faits pour lui donner l'indépendance qu'elle n'aurait jamais su conquérir elle-même?

Notre correspondant a mille fois raison de s'étonner. Et nous ajouterons qu'il est honteux, pour la civilisation et pour le progrès dont on se vante tant, que, faisant, à grand bruit, des conventions internationales pour la libre circulation des lettres, des télégrammes, des monnaies et des colis, on ne sache

pas observer à l'égard d'hommes paisibles les lois d'hospitalité, auxquelles ne manquent pas des sauvages.

La *Liberté* a publié sur Pie IX quelques renseignements biographiques qui seront lus avec plaisir.

Constatons, d'abord, que les Mastai Ferretti vivent cent ans. Cette longévité de la famille, qui est proverbiale à Sinigaglia, répond par une probabilité rassurante à la préoccupation des Romains. En effet, dit le correspondant de la *Liberté* :

A Rome, dans le peuple, on dit que Pie IX n'a plus que deux années à vivre, parce qu'aucun pape n'a occupé le trône pontifical aussi longtemps que saint Pierre, qui fut évêque de Rome vingt-trois ans. Cette croyance qu'aucun pape n'atteindra « l'âge de Pierre » est à peu près universelle. Lors de l'installation d'un pape, les cardinaux s'approchent du trône et disent : « Nous souhaitons à Votre Sainteté l'âge de Pierre, que vous ne dépasserez pas. » — « Cela n'est pas un article de foi, » répondit Benoît XIV, jeune encore et d'une santé parfaite. Il ne régna pourtant que dix-huit ans.

Pie IX est dans la vingt-deuxième année de son pontificat, et tout porte à croire qu'il arrivera à cet âge de Pierre que deux cent cinquante-six papes n'ont pu atteindre. Son pontificat est un des plus longs de l'histoire : Pie VII est mort quelques mois avant d'atteindre l'âge de Pierre.

J'ai rencontré, hier, le pape hors la porte Angelica, il marchait à pied, accompagné d'un de ses camériers secrets; j'avais grand-peine à le suivre, tant sa marche était rapide; tout chez lui témoigne d'une vigueur extraordinaire; les plus longues cérémonies ne peuvent l'abattre. Tous les jours il fait une promenade à pied soit au Pincio soit hors des murs.

Le pape est toujours levé à cinq heures. Il se met aussitôt en oraison. Vers six heures un valet de chambre lui fait la barbe, après quoi entre son médecin. Vers sept heures, le pape dit sa messe.

Il déjeûne rarement avant onze heures, à cause des offices de la Sixtine, et aussi parce qu'il reçoit les ministres le matin. Toutefois, Pie IX préside rarement le conseil des ministres; ce soin est laissé au cardinal Antonelli, qui rend compte au pape, le même jour, des délibérations prises, et qui lui soumet les questions importantes.

La sobriété du pape est bien connue à Rome. Un de mes amis, attaché d'ambassade, a assisté l'hiver dernier à son dîner, un jour maigre, ayant une dépêche pressante à lui communiquer. Pie IX dîne toujours seul à une petite table; c'est une règle absolue d'étiquette; le pape venait d'achever un potage aux herbes; il avait devant lui deux rougets, — les rougets en Italie ressemblent à des sardines,

— un plat de haricots et trois petites pommes.

Cette excessive sobriété paraît entretenir chez le pape une douce gaieté; il cause volontiers à l'heure de sa promenade et après son dîner, auquel assistent ses familiers, et particulièrement M^r de Mérode, que le pape a dû sacrifier, mais qu'il voit toujours avec plaisir.

A dix heures, le pape se retire dans sa petite chambre, dont la simplicité monastique est connue de tout le monde.

Le fond du caractère de Pie IX, c'est l'impressionnabilité; l'émotion, le chagrin, lui font verser des larmes. Il y a deux jours, ayant accordé audience à quinze cents Italiens qui ont déposé à ses pieds les offrandes du denier de Saint-Pierre, Pie IX leur a parlé avec émotion de son amour pour l'Italie; il avait des larmes dans la voix; et quand il vit, au moment de lever l'audience, tout le monde s'attacher à ses vêtements, des larmes abondantes coulèrent de ses yeux.

Il y a chez lui deux caractères distincts : l'homme et le Souverain-Pontife.

L'homme est simple, bon, familier, accessible, enjoué; le pontife est digne, austère, terrible parfois.

Le pape a aussi deux physionomies bien distinctes : l'une pleine de mansuétude quand il bénit la foule prosternée; l'autre vraiment biblique, terrible, inspirée, que tout le monde a pu remarquer quand, porté sur la chaise gestatoire, la veille de la Saint-Pierre, le bras étendu, l'œil animé, il protesta solennellement contre les spoliations dont le Saint-Siège a été victime : les contours de la bouche se dessinaient alors d'une manière étrange, les lèvres s'amincissaient et perdent cette expression de bonté que tout le monde a pu remarquer sur ses portraits.

Pie IX s'occupe fort peu du gouvernement; le cardinal Antonelli ne fait rien sans consulter le pape, qui approuve toujours.

Sa mémoire est extraordinaire; il reconnaît souvent à son audience des personnes qu'il a vues quelques minutes deux ou trois ans auparavant. Il y a quelques mois, un de mes amis me présenta à l'audience du pape.

— D'où êtes-vous? lui demanda Pie IX.

— De Neuilly.

— Ah! l'affaire de votre curé n'est pas encore arrangée? dit Pie IX en soupirant.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La session du Sénat a été close le 27 juillet, après avoir duré 5 mois et 13 jours.

Pendant cette période de temps, le Sénat s'est réuni 28 fois dans ses bureaux, et 42 fois en assemblée générale.

Les bureaux ont eu à examiner 2 demandes

d'interpellations, ainsi que plusieurs pétitions demandant des modifications à la Constitution.

Ils ont eu à nommer 57 commissions, dont le travail se répartit ainsi :

5 commissions ont examiné des sénatus-consultes;

47 ont examiné des lois;

6 ont préparé des rapports de pétitions;

Enfin, une commission a été chargée de l'examen de la comptabilité du Sénat.

Le Sénat a délibéré sur trois sénatus-consultes : le premier modifie l'article 26 de la Constitution, le deuxième est relatif au mariage des étrangers immigrants dans les colonies, et le troisième approuve des échanges entre la liste civile et divers particuliers.

Le nombre des lois votées est de 135. De ces 135 lois, 113 concernent des départements, des communes ou des particuliers, et 22 sont d'intérêt général.

Les 6 commissions de pétitions ont été saisies de 844 pétitions, auxquelles il faut ajouter les 158 qui forment le reliquat de 1866, pour avoir le total des pétitions soumises au Sénat cette année (1,002).

Mais le Sénat n'a pu statuer que sur 461 d'entre elle. 21 ont été écartées par la question préalable; l'ordre du jour a été prononcé sur 560, le dépôt au bureau des renseignements sur 4, et 76 ont été renvoyées à divers ministres.

524 pétitions restent à rapporter. Sur ce nombre, 207 sont inscrites au feuilleton comme étant déjà à l'état de rapport, et 317 feront l'objet de rapports dès les premiers jours de la session de 1868.

Le rapport sur le service des pétitions, lu au Sénat dans sa dernière séance par M. le sénateur-secrétaire, indique les objets principaux sur lesquels ont porté les pétitions.

— Le Prince Impérial, dont la santé est florissante, revient à Paris le 4 août. Il repartira presque immédiatement pour Biarritz avec l'Impératrice.

— Le vice-roi d'Egypte est parti pour Vichy.

— Le roi de Suède, venant de Vichy, est attendu à Paris le 2 août.

— Le procès de l'empereur Maximilien et des généraux Miramon et Mejia n'a pas eu lieu à huis clos, comme on l'avait annoncé. Les débats ont été sténographiés et seront publiés.

— Où s'arrêtera l'audace des Américains? On parle d'un intrépide Yankee qui va tenter la traversée de l'océan Atlantique sans embarcation d'aucune sorte, et tout bonnement à la nage.

Il se munira d'un appareil de natation auquel sera fixé un baril contenant des provisions, et c'est dans cet équipage qu'il veut venir visiter l'Exposition universelle. Qu'

qu'il fût joyeux ou irrité, était toujours bruyant, quand on ne l'entendait plus dans la maison, on le croyait sorti.

— Venez avec moi, dit le domestique à Jeanne, et vous, Francine, allez prévenir mademoiselle.

— Mais allez donc! dit brusquement Jeanne à Francine, en dardant sur elle ses regards flamboyants.

Francine, que tout effrayait et qui était loin de partager l'admiration que la dompteuse inspirait à l'ancien soldat, eut peur de prendre feu; elle se hâta de sortir, pour se soustraire à l'incendie des regards de Jeanne.

Le domestique conduisit Jeanne dans le cabinet du colonel, et fut bientôt forcé de retourner à son travail, car avec son maître il ne s'agissait pas d'être en retard. Comme il le supposait absent, il crut pouvoir laisser la dompteuse en contemplation devant son tigre, dont la peau était suspendue, avec des armes et un tronçon de drapeau, à côté du coffre-fort.

Stella, retenue par Benjamin, ne parut qu'au bout d'un quart d'heure.

— C'est bien à vous, ma brave Jeanne, de ne pas m'avoir oubliée, lui dit-elle en entrant.

— Le plus souvent, répondit Jeanne, que je

viens à Paris sans vous voir, Mam'selle! D'abord, je dois de la reconnaissance à votre brave homme de père; ensuite, vous me revenez, Mam'selle. Vous avez de grands yeux noirs décidés; vous n'avez pas l'air d'une femmelette, vous. On voit tout de suite que vous êtes la fille d'un colonel, d'un général, d'un maréchal!

Jeanne lui apprit qu'elle avait laissé ses animaux, en location à un dompteur de Londres, pour revenir à Paris, ne fût-ce qu'un mois, voir les trois personnes qu'elle aimait le plus au monde : sa mère, Yolande et son parrain le loup-garou. Précisément tous les trois se trouvaient rapprochés dans Paris, comme dans son cœur : le parrain loup-garou s'était logé à proximité de l'Hippodrome, qui lui rappelait d'anciens succès et de doux souvenirs de bêtes féroces; Mme Duval, infidèle à Mme Ramichat, était venue habiter dans la maison de l'excellent loup-garou, afin d'être moins isolée; car Jeanne voyageait sans cesse; enfin Yolande demeurait toujours chez son oncle, dans le quartier des Champs-Elysées; de sorte que Jeanne, lorsqu'elle était à Paris, pouvait en allant et venant, en rentrant chez sa mère, apercevoir sa chère belle demoiselle, montant ou descendant de voiture, souvent même s'approcher d'elle, et lui

dire un bonjour cordial et épanoui.

La dompteuse venait de quitter Stella, quand le colonel sortit des nuages de son fumoir, qui lui rappelaient un peu la fumée d'une bataille.

Il allait s'asseoir à son bureau, lorsque, en jetant un coup d'œil sur son coffre-fort qui se trouvait à côté, il s'aperçut avec stupéfaction qu'il l'avait laissé entr'ouvert.

C'était un oubli incroyable, inouï. Depuis que Robert lui avait laissé ses deux cent mille francs en dépôt, le coffre-fort était devenu un coffre fortifié. Le colonel le regardait comme un poste d'honneur, qu'il devait défendre, fût-ce même au péril de ses jours. La clé était un objet sacré, qui ne quittait jamais les profondeurs de sa poche. Un cri de Benjamin, une alerte sans motif, avaient causé cette inconcevable distraction.

Le dépôt de Robert était divisé en deux parties : un portefeuille renfermait cent cinquante mille francs, en billets de banque, et un sac de cuir contenait cinquante mille francs, en or de tous les pays. Le portefeuille, mieux caché, était encore à sa place; mais le sac, qui se trouvait plus en évidence, avait disparu.

D'un tour de main, rapide comme l'éclair, le co-

lonel fit la visite domiciliaire du coffre-fort, et s'écria d'une voix déchirante :

— Volé!... je suis volé!...

XXX. — LE VOLEUR DU DÉPÔT.

Stella, qui était dans une pièce voisine, accourut aux cris de son père; elle le trouva dans une agitation effrayante.

— Je suis volé, répétait-il, déshonoré!

— Déshonoré! vous, mon père? c'est un mot qui n'est pas de notre famille. Voyons, voyons, calmez-vous... Que s'est-il passé?

— Robert, tu le sais, m'avait confié un dépôt de 200,000 fr., reprit le colonel d'une voix frémissante, je n'en retrouve plus qu'une partie; cinquante mille francs ont disparu... On m'a volé, te dis-je, vole le dépôt confié à ma garde!...

— Grand Dieu! s'écria Stella, un pareil dépôt, la fortune de votre ami!

Le colonel perdit la tête : il allait, venait, se frappait le front avec désespoir, et tout son corps était agité d'un tremblement convulsif.

— Je vous en supplie, calmez-vous! lui dit Stella. Il s'agit avant tout de reprendre du sang-froid, de ne rien ébruiter, et de questionner adroitement

n'oubliez pas surtout d'apporter 1 fr. pour le tourniquet!

A bientôt la traversée au vol!...

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Gigot, candidat de l'administration pour le conseil d'arrondissement, dans le canton de Montreuil-Bellay, a adressé aux électeurs de ce canton la circulaire suivante :

Messieurs les Électeurs,

J'ambitionne l'honneur de représenter votre canton au conseil d'arrondissement. Ce canton m'est cher à tous les titres : j'y suis né, j'y ai mes intérêts, je l'habite.

J'invoque en faveur de ma candidature :

1° Le grade de docteur en droit, grade qui n'est exigé que pour être avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation;

2° De nombreuses connaissances du droit administratif et d'économie politique, puisées à l'école d'administration où, jeune encore, je fus admis à la suite d'un concours;

3° L'expérience des affaires, acquise dans une étude de notaire à Angers, où j'ai rempli pendant plusieurs années les fonctions de premier clerc;

4° Ma situation de maire de Saint-Cyr-en-Bourg, témoignage de confiance auquel vient s'ajouter aujourd'hui, pour l'honneur de ma candidature, le patronage du gouvernement;

5° De nombreux loisirs, que je ne saurais mieux utiliser qu'en prêtant à MM. les maires et aux conseillers municipaux dévoués à la défense de vos intérêts, un concours actif et consciencieux, sans chercher à m'attribuer le mérite des mesures dues à leur initiative.

Le titre de conseiller d'arrondissement impose de sérieuses obligations. Si par vos suffrages j'en suis investi, ce ne sera pas seulement une ou deux fois par an, autour de la table du conseil, que je saurai signaler les besoins de votre canton, mais en tout temps et en toutes circonstances.

Un dernier mot! L'administration appuie ma candidature, parce qu'elle connaît mon dévouement au gouvernement de l'Empereur, qui a su rétablir l'ordre, si nécessaire au développement de la prospérité publique.

J'aime le progrès, et comme il n'y a pas de progrès sans ordre, c'est aux hommes d'ordre que je m'adresse.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments très-distingués,

GIGOT,

Maire de Saint-Cyr-en-Bourg.

Nous n'avions pas cru devoir parler de l'incident fâcheux qui s'est élevé dimanche matin, à l'incendie Petit, entre M. le commissaire de police et plusieurs citoyens de notre ville. Il y a de ces faits qui n'ont pas besoin de

publicité. Mais nous ne pouvons refuser nos colonnes à la protestation suivante que nous adresse M. Destre qui a été conduit au poste.

« Saumur, le 29 juillet 1867.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je viens réclamer la publicité de votre journal pour porter à la connaissance de mes concitoyens un fait inqualifiable dont j'ai été victime à l'occasion de l'incendie de la maison de M. Petit-Perrault.

» Malgré une blessure que j'ai reçue à la jambe il y a deux mois et dont je souffre encore, je m'étais rendu un des premiers sur le lieu du sinistre et m'étais immédiatement mis à la chaîne des sceaux pleins.

» Après deux heures de travail, voyant le feu éteint, sentant le froid me gagner et ma jambe s'engourdir, je résolus de me retirer.

» Je comptais sans la consigne.

» Sur le quai de Limoges, quatre factionnaires, postés à cet effet, me déclarèrent qu'il leur était impossible de me laisser passer; plusieurs personnes ayant essayé le même refus étaient là réunies. A ce moment, M. D..., propriétaire à Saumur, arriva près de nous, et, grâce à une haute protection, put passer la barrière et rentrer chez lui. Cette façon d'agir souleva des murmures dans le groupe où je me trouvais; quelques-uns qualifièrent sévèrement cette inégalité et moi-même je m'écriai : « Puisqu'on agit ainsi, nous devrions rester chez nous, et les troupiers, la gendarmerie et la police se chargeraient d'éteindre les incendies. »

» A peine achevais-je ces mots, que M. le commissaire de police, qui venait d'arriver tout courant et que je n'avais pas vu, me saisit par derrière et me poussa sur un de ses agents en criant : « F.... moi cet homme-là au violon. » Aussitôt je fus enlevé de terre et, avant que j'aie pu prononcer un seul mot, j'étais à 100 mètres du groupe; un agent me tenait solidement par le bras, et je ne revins de ma surprise qu'au poste où je déclarai mes noms et qualités et où l'on me retint environ une heure.

» Je ne sais, Monsieur le Rédacteur, si la police a le droit d'empêcher un citoyen fatigué de quitter la chaîne après y avoir accompli consciencieusement son devoir, et d'étendre cette mesure à tous sans tenir compte ni de la santé, ni de la force, ni de l'âge (deux enfants de dix ans, mouillés jusqu'aux os, ont aussi été contraints à rester jusqu'à la fin de l'incendie); mais, ce dont je suis convaincu, c'est qu'un commissaire de police ne doit pas brutalement saisir un citoyen paisible, père de famille, payant patente depuis dix ans à Saumur, et le faire conduire au violon comme le dernier des malfaiteurs.

» Tout homme a le devoir de faire respecter sa dignité. J'ai donc cru nécessaire de protester contre la brutale agression dont j'ai été

victime, en la portant à la connaissance du public. Mes concitoyens, je l'espère, prendront part à l'affront que j'ai reçu, car, quand on viole en l'un de nous la liberté individuelle, celle de tous est atteinte.

» Je crois aussi que l'administration de notre ville veillera à modérer le zèle de M. le commissaire de police et lui donnera ordre d'apporter plus de politesse et de ménagement dans ses relations avec les citoyens.

» De pareils actes, s'ils se renouvelaient, auraient pour conséquence d'empêcher tous les hommes de bonne volonté de prêter leur concours en cas d'incendie ou de tout autre sinistre.

» Je ne doute pas, Monsieur le Rédacteur, que vous ne consentiez à publier cette lettre, et suis votre très-dévoué serviteur,

» H. DESTRE. »

Cette affaire devant avoir son cours judiciaire, nous n'avons point à l'apprécier. En tout cas nous sommes convaincu que l'administration regrette tout acte qui peut froisser un citoyen.

La justice, d'accord avec le bon sens, voudrait peut-être que l'homme de dévouement qui, de son plein gré, est venu à un sinistre apporter son concours, puisse se retirer quand ses forces l'abandonnent, ou que quelque affaire urgente le rappelle à son domicile; mais ces situations seraient toujours difficiles à constater. D'un autre côté, les citoyens doivent tenir compte des circonstances dans lesquelles un ordre est donné; c'est toujours au milieu de la confusion, avec précipitation, pour prévenir un plus grand désastre. Est-ce donc bien le moment d'exiger toutes les formes parlementaires et doit-on se froisser, se montrer récalcitrant pour une injonction faite, souvent il est vrai, sur un ton par trop impératif?

Nous ne prétendons nullement légitimer les moyens de violence et les vivacités de langage envers les travailleurs; mais nous les trouvons bien excusables envers ces groupes de curieux, spectateurs inactifs aux incendies ou autres sinistres, qui se bornent à critiquer, approuver et commander même, sans jamais songer que l'aide de leurs bras serait de bon exemple et plus utile que leurs conseils ou leurs critiques.

AVIS ADMINISTRATIF.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur, en exécution des articles 5 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis qu'il vient d'acquérir, au nom de la commune, pour entrer dans la voie publique, par suite d'alignement, une parcelle de terrain de 11 mètres 99 centièmes superficiels, dépendant d'un plus grand morceau, situé en cette ville, rue Cendrière, section G, n° 500

du plan cadastral, appartenant au sieur Guédon, Eugène, épicier, dite rue Cendrière, moyennant la somme de trois cent cinquante-neuf francs soixante-dix centimes.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur cette indemnité sont priées de se faire connaître au secrétariat de la Mairie, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avis, faute de quoi elles seront, passé ce délai, déchues de leurs droits à cette indemnité. (Loi du 3 avril 1841, art. 21.)

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 30 juillet 1867.

Le Maire,

CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 31 juillet. — La classe de 1864 est renvoyée dans ses foyers.

La *Gazette nationale* maintient qu'une dépêche française est arrivée ici, et déclare qu'un refus net est le seul moyen d'empêcher la France de renouveler de semblables démarches. La *Gazette* ajoute que la Prusse ne reconnaît en général à la France aucun droit de prendre part aux délibérations sur la question du Slesvig septentrional.

Bruxelles, 31 juillet. — *L'Indépendance belge* a reçu la nouvelle que les empereurs d'Autriche et de France auront probablement, la semaine prochaine, une entrevue dans une des villes-frontières autrichiennes.

On lit dans le journal de Naples *Nuovo Roma* :

Les préparatifs continuent sur une large échelle dans notre port militaire. A Castellamare, on prépare une quantité considérable de biscuits, les commandes sont faites d'urgence.

Des rixes ont eu lieu entre les bourgeois et les soldats de la garnison prussienne de Mayence. L'autorité militaire a été obligée d'intervenir.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

LE MÉMORIAL AGRICOLE DE 1867

OU

L'AGRICULTURE A BILLANCOURT

ET AU CHAMP-DE-MARS.

Sous ce titre, M. Louis HERVÉ, directeur de la *Gazette des Campagnes*, publie un ouvrage où seront décrits minutieusement, et au point de vue strictement pratique, tous les procédés de culture et tous les instruments agricoles qui, mis à l'épreuve, sont exposés sous les yeux du public dans les deux expositions du Champ-de-Mars et de Billancourt.

Le *Mémorial* sera une œuvre essentiellement populaire et pratique; tous les instruments d'une utilité réelle y seront étudiés à la lumière de l'expérience. La solidité, le bon marché, la célérité et la qualité du travail, attestés par un usage suffisant, sont les titres auxquels s'attachent les préférences de l'auteur. C'est dire que toutes les améliorations de fantaisie, qui captent l'admiration de certains jurés *amateurs*, et ne se recommandent pas par d'autre titre, n'y usurperont pas la place des modestes outils consacrés par de longs et sérieux services.

L'auteur s'attache à être, dans ses descriptions, d'une clarté et d'une précision qui mettent le *Mémorial* à portée de tous les cultivateurs, et aussi à portée de tous les artisans qui cherchent à pourvoir l'agriculture du matériel le plus convenable et à la hauteur des progrès actuels de la mécanique agricole.

En deux mots, le *Mémorial* sera conçu et rédigé dans les vues et les idées qui ont valu à la *Gazette des Campagnes* un succès populaire dans la meilleure acception du mot, et lui attirent tous les jours des lecteurs sympathiques dans la classe restée jusqu'ici la plus rétive aux bienfaits de la lecture.

ANAÏS SEGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

tous vos gens, pour découvrir le voleur.

— Tu as raison, dit le colonel en se jetant sur un cordon de sonnette, qui lui resta dans la main, après avoir fait un bruit de tocsin.

Francine vint en toute hâte; puis comme le colonel demanda avec un grand vacarme tous les domestiques, ils accoururent effrayés.

— Quel est le misérable qui s'est introduit dans mon cabinet? leur cria-t-il.

Cette manière adroite de questionner, causa nécessairement une épouvante générale.

— Monsieur a donc été volé? s'écria-t-on.

— Ne vous effrayez pas ainsi, se hâta de dire Stella, en affectant un air calme; il s'agit de quelques objets sans importance. Voyons... cherchez bien... rappelez vos souvenirs.

— Ah!... dit tout-à-coup Dominique, l'ancien soldat.

— Tu as trouvé le voleur? s'écria le colonel.

— Ce matin, à sept heures, il est venu ici un ouvrier en menuiserie, pour donner un peu de jeu à la porte. Il ne me revient pas ce Bedouin-là... Je suis toujours tenté de lui arracher son rabot, pour lui raboter le visage.

— C'est lui! s'écria le colonel.

— Attendez donc, mon père, dit Stella, il faut d'autres indices.

— C'est lui, Mademoiselle, reprit Dominique... Ah! cependant, ajouta-t-il en changeant de ton, il y a une difficulté, c'est que je ne l'ai pas quitté d'un instant.

— Va-t'en au diable! dit le colonel. Ainsi aucune autre personne n'est venue dans cette pièce, et n'a pu s'y trouver seule?

— Ah! j'y suis, s'écria Francine, je connais le voleur, ou plutôt la voleuse!

— Parle, parle vite! s'écria le colonel.

Et l'on attendit avec anxiété ce qu'allait dire Francine.

— Tout-à-l'heure, continua-t-elle, il est venu ici une femme de mauvaise mine, dont les yeux sont effrayants; une grande fille...

— Mon capitaine Jeanne! s'écria l'ancien soldat.

— Jeanne! reprit Stella en même temps; c'est impossible!

— Morbleu! dit le colonel, ne parlez pas tous à la fois. Expliquez-vous, Francine.

— Eh bien, reprit Francine, Dominique, qui croyait Monsieur sorti, l'a fait entrer dans cette pièce, pour lui montrer la peau du tigre que Monsieur a tué, et qu'elle demandait à voir.

— Il ne faut pas soupçonner cette courageuse fille, reprit le colonel. D'ailleurs, puisque Dominique était avec elle...

— C'est-à-dire, mon colonel, répondit le soldat, que j'ai été forcé de la quitter.

— Et que mademoiselle, continua Francine, l'a fait attendre longtemps; elle est bien restée toute seule ici un grand quart d'heure.

— Ah! mais, dit le colonel, voilà des circonstances...

— Qui ne prouvent rien, mon colonel, reprit Dominique, et cette brave Jeanne...

Cette brave Jeanne, reprit Francine, a des yeux flamboyants qui me font frissonner... des yeux qui ont l'air de deux pistolets.

— Eh bien, tant mieux, répondit Dominique, ça fait qu'elle porte toujours ses armes sur elle.

— Francine, dit sérieusement Stella, il est permis d'être poltronne et de prendre les vivants pour des revenants, cela n'a pas d'importance, on n'arrête pas les fantômes; mais quand on prend les honnêtes gens pour des voleurs, c'est infiniment plus grave.

ANAÏS SEGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

Le *Mémorial agricole* formera 24 livraisons in-4°, illustrées. Prix, 6 fr.

On souscrit pour l'ouvrage entier en envoyant un mandat sur la poste à M. BLÉRIOT, éditeur de la *Gazette des Campagnes*, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris. Les deux livraisons parues seront envoyées *franco* par retour du courrier; les autres, de huitaine en huitaine.

L'Univers illustré consacre, cette semaine, de splendides dessins aux fêtes qui ont eu lieu en Angleterre, à l'occasion du voyage du Sultan. Il faut mentionner en première ligne une vaste et magnifique planche, d'un format double de celui du journal, représentant la fameuse revue navale de Spithead. Citons aussi l'illumination maritime à Portsmouth, le Bivouac et le banquet des volontaires belges. La partie artistique de ce numéro se complète par : la Vue du jardin central et du pavillon des monnaies à l'Exposition universelle; la Section anglaise dans la grande galerie des machines; les Fouilles dans les ruines du palais

des Césars, à Rome, et le Monument de Léon Gozlan.

Outre sa rédaction accoutumée, rédaction dont chacun apprécie justement le mérite, *L'Univers illustré* publie, comme on sait, presque chaque semaine, un article complètement inédit dû à la plume d'une des illustrations littéraires de notre époque. Les semaines précédentes, nous avons les signatures de MM. Babinet et Alexandre Dumas; aujourd'hui, nous venons de lire une remarquable étude de M. Legouvé, intitulée : Entretien sur la famille — *Les Deltas des fils*.

Il n'y a donc pas à s'étonner du nombre extraordinaire d'abonnements qui sont souscrits en ce moment dans les bureaux de *L'Univers illustré*, car la fameuse prime (les Œuvres complètes de Balzac, illustrées de 1,000 dessins) ne sera délivrée *gratuitement* aux abonnés que jusqu'à la fin de juillet, dernier délai.

BULLETIN FINANCIER.

La Bourse, toujours languissante, pivote autour des mêmes cours. Les variations sont si peu apparentes qu'il faudrait un microscope pour les aperce-

voir. Quant à leur signification, elle est nulle : on monte un peu aujourd'hui parce qu'on a baissé hier dans la même proportion.

Le 3 p. 100 est à 68 90, l'Italien à 49.15, le Mobilier à 557, et l'Immobilière à 167.

Cette dernière valeur, qui intéresse un si grand nombre de porteurs, victimes d'une immense dépréciation, cause les plus vives inquiétudes. Comme il convient qu'ils soient renseignés d'une façon positive sur leurs intérêts, je leur signale avec empressement une brochure qui a produit une profonde sensation dans le monde financier, et que vient de mettre en vente, au prix de 50 centimes, le *Moniteur des Tirages financiers*, 6, Boulevard des Italiens.

Le Comptoir d'Escompte se tient fermement à 742 50. L'émission par cet établissement de 600,000 obligations garanties par l'État russe et par les chemins de fer Moscou-Saint-Petersbourg est imminente. Ces obligations remboursables à 500 fr. seraient émises à 290 fr. environ, et le revenu serait de 20 fr., soit 6 fr. 80 c. Si l'on considère que le crédit de la Russie est resté jusqu'ici sans reproches, on trouvera que c'est là un placement très-avantageux entouré de solides garanties.

Mais aucune valeur, à notre avis, nous le disons fermement, ne saurait égaler les avantages et les garanties exceptionnels offerts par les obligations des Docks de Saint-Ouen actuellement en émission, et sur lesquelles nous avons déjà dit toute notre pensée.

Garanties par première hypothèque, par une valeur triple du montant de l'emprunt, et par conséquent supérieures en sécurité même aux obligations de chemins de fer, d'un revenu moindre et d'un prix plus élevé, elles sont émises à 280, *payables en souscrivant*, et remboursables en trente années à 500 fr. Elles rapportent 20 fr. par an, représentant ainsi 7.40 p. 100, et, en tenant compte de l'amortissement, 8.30 p. 100.

De longtemps, il faut le dire, les capitaux de l'épargne ne trouveront une meilleure occasion, ni un meilleur emploi.

La souscription est ouverte jusqu'au 10 août aux bureaux du *Moniteur des Tirages financiers*, 6, boulevard des Italiens, dont, eu égard à la circonstance, j'indique deux fois avec empressement l'adresse dans ce bulletin financier. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

JOURNAL DES DEMOISELLES (35^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, et cætera.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

La *Violette*, avec un grand Patron imprimé recto et verso.

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

La *Bleue*, avec 30 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois.

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

La *Verte*, avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions.

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra **FRANCO** un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.

À Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (45^e année).

LA POUPEE MODÈLE

Journal des Petites Filles

QUATRIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière des trois 1^{res} années forme trois beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

Etudes de M^e LABICHE, avoué, et LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 18 août 1867, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire,

D'UNE MAISON

Sise à Bagnoux,

Au lieu dit la Pierre-Couverte,

Avec écuries, magasins, hangar, vaste construction sous laquelle se trouve une série de fours servant à la fabrication des ognons brûlés et conserves; puits, jardin, clos de vigne; le tout se tenant et contenant environ 37 ares.

S'adresser : soit à M^e LAUMONIER, soit à M^e LABICHE, soit à M. KERNEIS, syndic de la faillite Benard. (419)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA FERME DES PATURES

Située près le château de la Motte, commune de Saint-Lambert-des-Levés, contenant 25 hectares 74 ares.

S'adresser à M. le baron de LAMOTTE-BARACÉ, au château de la Motte, ou à M^e LEROUX, notaire. (369)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON AVEC JARDIN

A Bagnoux, rue des Pauvres; MAISON, à Saumur, place du Chardonnet, n° 6;

MAISON, rue du Puits-Tribouillet, occupée par la Société du Fort;

TERRAINS propres à bâtir, rue de Bordeaux.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (353)

A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ

A 10 kilomètres de Saumur, Jardin fruitier et d'agrément, en plein rapport; revenu assuré : 5 0/0, pouvant s'élever à 15 0/0 dans trois ans.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (229)

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 4 août 1867, à midi, il sera, par le ministère de M^e Emile LEROUX, notaire à Saumur, procédé à la vente du mobilier dépendant de la succession de la veuve Chantebault, en son domicile, où elle est décédée, situé à Villemolle, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Il sera vendu :

Deux lits, draps, vêtements, chemises, tables, chaises, coffre, armoire, vaisselle, batterie de cuisine et autres effets.

On paiera 5 centimes par franc.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

Samedi 3 août 1867, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente aux enchères d'une très-belle jument, propre à la selle et à la voiture, d'une très-grande vitesse.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

CHIENNE DE CHASSE

A VENDRE

Ayant de la race et bonne pour la perdrix.

S'adresser à CHALES, garde au château des Ricardières, près Gizeux (Indre-et-Loire). (401)

A CEDER

DE SUITE,

UNE MAISON DE MERCERIE,

Tapisserie, Modes, Ganterie, etc., A SAUMUR.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, occupée par M^e Dupont, composée de salon, salle à manger, cuisine, écurie, remise, vestibule, caves et grands appartements au premier étage.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

CHAMBRES, CABINET

CAVE ET GRENIER,

A louer présentement.

S'adresser à M. BARDOU, rue de la Grise. (417)

PORTRAITS.

Nous annonçons à nos lecteurs la présence à Saumur de M. GOBERT, artiste peintre de Paris. Des portraits de personnes de la ville, connues, peints par cet artiste, sont exposés à l'appréciation du public chez M. DAVEAU, doreur, rue du Puits-Neuf.

M. GOBERT réside rue Beaupaire, n° 18, au 2^e. (415)

Guérison radicale Hernies

des ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON (voir l'instruction, qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies). Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste-herniaire aux Herbières (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu Pierre Simon. S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux Herbières (Vendée). (15)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. BADIN, serrurier-mécanicien, a transféré son domicile carrefour Dacier, n° 14.

SOUFRE SUBLIMÉ PUR.

Dépôt chez A. PIE fils, droguiste.

A LA VILLE DE PARIS.

On demande un apprenti pour le commerce. (425)

ON DEMANDE un Garde particulier, marié, connaissant bien l'exploitation des bois.

S'adresser au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS au comptant. | BOURSE DU 30 JUILLET. | | | BOURSE DU 31 JUILLET. | | |
|---|-----------------------|---------|---------|-----------------------|---------|---------|
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. | 69 10 | » 25 | » » | 69 » | » » | » 10 |
| 4 1/2 pour cent 1852. | 99 75 | » 50 | » » | 100 » | » 25 | » » |
| Obligations du Trésor. | 467 50 | 2 50 | » » | 468 75 | 1 25 | » » |
| Banque de France. | 3360 » | 15 » | » » | 3355 » | » » | » 5 » |
| Crédit Foncier (estamp.). | 1372 50 | 5 » | » » | 1372 50 | » » | » 7 50 |
| Crédit Foncier colonial. | 558 75 | » » | » » | 557 50 | » » | » 1 25 |
| Crédit Agricole. | 620 » | » » | » 5 » | 620 » | » » | » » |
| Crédit industriel. | 632 50 | » » | » » | 632 50 | » » | » » |
| Crédit Mobilier. | 341 25 | 2 50 | » » | 337 50 | » » | » 3 75 |
| Comptoir d'esc. de Paris. | 745 » | 2 50 | » » | 745 » | » » | » » |
| Orléans (estampillé). | 881 25 | 1 25 | » » | 875 » | » » | » 6 25 |
| Orléans, nouveau. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Nord (actions anciennes). | 1148 75 | 1 25 | » » | 1142 50 | » » | » 6 25 |
| Est. | 538 75 | » » | 1 25 | 536 25 | » » | » 2 50 |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 878 75 | » » | 1 25 | 878 75 | » » | » » |
| Lyon nouveau. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Midi. | 547 50 | 2 50 | » » | 547 50 | » » | » » |
| Ouest. | 566 25 | 3 75 | » » | 560 » | » » | » 6 25 |
| C ^o Parisienne du Gaz. | 1540 » | » » | » » | 1550 » | 10 » | » 8 75 |
| Canal de Suez. | 300 » | » » | 5 » | 291 25 | » » | » » |
| Transatlantiques. | 355 » | » » | » » | 355 » | » » | » » |
| Emprunt italien 5 0/0. | 49 30 | » 35 | » » | 49 10 | » » | » 20 » |
| Autrichiens. | 455 » | 6 25 | » » | 447 50 | » » | » 7 50 |
| Sud-Autrich.-Lombards. | 370 » | 3 75 | » » | 370 » | » » | » » |
| Victor-Emmanuel. | 70 » | » » | » » | 70 » | » » | » » |
| Romains. | 72 » | 2 » | » » | 75 » | 3 » | » » |
| Crédit Mobilier Espagnol. | 227 50 | 7 50 | » » | 222 50 | » » | » 5 » |
| Saragosse. | 92 50 | 2 » | » » | 95 » | 2 50 | » » |
| Séville-Xérès-Séville. | 29 » | » 50 | » » | 29 » | » » | » » |
| Nord-Espagne. | 83 75 | » 75 | » » | 81 75 | » 50 | » » |
| Compagnie immobilière. | 170 » | 2 50 | » » | 162 50 | » » | » 7 50 |

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
|----------------------------------|----------------|---------|---------|----------------|---------|---------|
| Nord. | 314 25 | » » | » » | 314 25 | » » | » » |
| Orléans. | 312 » | » » | » » | 311 75 | » » | » » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 320 » | » » | » » | 320 » | » » | » » |
| Ouest. | 309 75 | » » | » » | 309 50 | » » | » » |
| Midi. | 308 25 | » » | » » | 308 50 | » » | » » |
| Est. | 312 25 | » » | » » | 313 » | » » | » » |

Saumur, P. GODET, imprimeur.